Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 119 (1974)

Heft: 3

Artikel: Les industries d'armement helvétiques

Autor: Tunbridge, Stephen

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343858

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les industries d'armement helvétiques

Introduction

Le présent article traite des industries d'armement helvétiques, sujet beaucoup controversé. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, pour ainsi dire aucun document relatif à cette question n'a été publié, hormis les articles dans les quotidiens ainsi que quelques études faites par divers organismes suisses. De plus, de nombreux points n'ont pu être élucidés, pour la simple et bonne raison que ces renseignements ne sont pas rendus publics.

Les industries d'armement suisses ont été l'objet, voici un peu plus d'un an, d'âpres critiques, bien que lors de l'initiative du 24 septembre 1972 le peuple suisse ait voté en faveur de la politique prise par les autorités, à savoir le maintien du statu quo. Cependant, quelques milliers de voix auraient suffi à faire pencher la balance de l'autre côté, ce qui aurait remis en question le principe de la défense nationale. Pour ma part, je suis convaincu que le problème des industries d'armement suisses n'est pas isolé, mais entre bien plus dans le cadre d'une critique parfois facile de tout ce qui a rapport de près ou de loin aux armes.

Malgré un désir général de désarmement, la situation militaire en Europe n'a guère changé depuis la dernière guerre, et le risque d'un conflit est toujours aussi grand, en dépit d'un rapprochement politique et économique entre l'Est et l'Ouest. Pour un pays neutre comme la Suisse, qui est toujours restée en dehors des grandes guerres du XXe siècle, renoncer à la défense nationale est très séduisant. Seulement, on a beaucoup trop tendance à oublier que la Suisse est pratiquement entourée de pays membres de l'OTAN (sauf du côté de l'Autriche) et que les forces militaires du bloc oriental ne sont distantes que d'environ 350 kilomètres. Ainsi il est hors de question, dans la conjoncture actuelle, de se dessaisir de l'armée, et par là même de la production d'armes. La célèbre épigraphe Si vis pacem, para bellum garde encore toute sa valeur et son bon sens.

BREF HISTORIQUE

Jusqu'en 1848, chaque canton suisse fournissait d'une manière indépendante et proportionnelle un certain nombre de soldats destinés à servir la Confédération. Mais à partir de cette date il fut décidé que l'armement des troupes, la régie des poudres et l'organisation militaire seraient du ressort de la Confédération. L'armée à l'échelle cantonale devenait désormais une armée à l'échelle nationale.

Pendant des centaines d'années, chaque canton suisse faisait appel à des artisans et des travailleurs à domicile pour fabriquer les armes de guerre. Cette formule avait été rendue possible par le fait que l'armement et les techniques de fabrication avaient très peu évolué. Mais, à partir du moment où il fallut équiper une armée forte de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, la nécessité d'entreprises d'armement à grande échelle se fit sentir d'autant plus que la révolution industrielle avait condamné l'artisanat à plus ou moins longue échéance. L'artisanat n'était plus en mesure de fabriquer en grande série et à un prix raisonnable des équipements toujours plus perfectionnés.

Ainsi, en l'espace d'une centaine d'années, des entreprises fédérales et privées se développèrent en Suisse et fabriquèrent en grande partie les équipements destinés à l'armée suisse. Toutefois, les industries d'armement ne vendent pas seulement leurs produits en Suisse, mais à l'étranger aussi. En fait, ces entreprises ne sauraient vivre sans exportation et sont souvent tentées de vendre à droite et à gauche. C'est pourquoi, en 1968, la plus importante firme suisse de production d'armes, à savoir le groupe Œrlikon-Bührle, fut dénoncée par Berne pour avoir exporté des armes soumises à un embargo. Cette affaire avait rendu les industries d'armement impopulaires aux yeux de l'opinion publique, et Berne fut alors obligée de renforcer sa législation en appliquant une loi beaucoup plus stricte sur l'exportation du matériel de guerre (loi du 30 juin 1972: voir annexe). La crise a atteint son paroxysme le 24 septembre dernier, lorsque le peuple suisse fut invité à voter, soit pour un contrôle renforcé des industries d'armement et une interdiction des exportations d'armes, soit pour l'application de la loi fédérale du 30 juin 1972. C'est cette dernière motion qui triompha, malgré une forte opposition. L'incident était clos, mais laissait des séquelles dans l'esprit de la population suisse vis-à-vis de tout ce qui touche aux armes: le doute et l'incertitude.

LE RÔLE ÉCONOMIQUE

Considérations générales sur l'industrie d'armement

La présence d'entreprises d'armes de guerre sur le territoire suisse n'est pas un cas isolé dans le monde. Tous les pays, quels qu'ils soient, possèdent une certaine forme d'industrie de guerre. Or, une partie de la production est destinée à l'étranger sous forme d'exportations, car très souvent le marché national est beaucoup trop étroit pour permettre un amortissement convenable des investissements engagés. A l'instar des autres industries, celle de l'armement est généralement à la pointe du progrès, c'est-à-dire que plus d'une fois le secteur civil a bénéficié des recherches faites dans le secteur militaire, recherches ayant parfois nécessité de gros investissements auxquels le gouvernement ou les milieux privés n'auraient pas toujours consenti. Les techniques modernes de marketing, management, design, normalisation, etc., sont également appliquées dans l'industrie du matériel de guerre.

Les contrats d'armement impliquent d'énormes capitaux et intérêts, car ils peuvent également aboutir à des accords et contrats civils. Bien que les sommes en causes soient considérables, la notion de prix est accessoire, car seuls importent les bénéfices. D'autres facteurs tels que les facilités de paiement, le service après-vente, les conditions politiques ont eux aussi une grande influence sur le marché.

Un cas particulier: la Suisse

Malgré certaines conditions défavorables telles que la carence de matières premières, l'industrie est devenue le genre d'activité le plus important de la Suisse. La recherche d'autres débouchés que l'agriculture s'est avérée nécessaire pour une population sans cesse croissante. Aussi la Suisse s'est-elle tournée vers l'industrie d'exportation caractérisée par la fabrication de produits perfectionnés et de première qualité. Ces deux leitmotive se retrouvent également dans l'industrie d'armement, qui peut être considérée comme une industrie à part entière. Or, le fait que les industries d'armement suisses ont un marché quasi assuré avec l'armée suisse est un énorme avantage, car dans de nombreux cas les recherches coûteuses d'armes de guerre sont déjà amorties avant même d'avoir été exportées.

Intégrité nationale

Il existe en Suisse deux types d'industries d'armement: les fabriques fédérales et les entreprises privées. La différence essentielle entre ces deux catégories d'industries est que la première ne produit que pour répondre aux besoins nationaux, tandis que la deuxième produit également pour la clientèle étrangère. La Suisse est ainsi en mesure d'avoir la priorité de choix sur l'étranger en matière d'armement. D'autre part, la présence de fabriques fédérales assure une certaine autonomie et indépendance vis-à-vis de l'étranger, indépendance que beaucoup de nations européennes n'ont pas. La production de matériel de guerre pour l'armée suisse se fait si possible en Suisse. Toutefois, il arrive que l'armée suisse effectue des commandes à l'étranger lorsque les délais, le prix de revient ou la qualité du matériel produit dans le pays sont jugés inacceptables. L'étranger, en fait, participe toujours indirectement à la production d'armes en fournissant les matières premières dont la Suisse ne dispose pas.

Destination des armements suisses

Le commerce des armes est très capricieux, et les bénéfices élevés réalisés dans ce secteur (pour un produit donné: deux fois plus élevé que dans le secteur civil) n'empêchent pas une irrégularité de la production et des commandes (effectuées par les armées étrangères et suisse). Plus d'un tiers de la production des entreprises privées est destinée à l'étranger. Les pays neutres représentent une très faible proportion des destinataires. En revanche, la majorité des exportations est absorbée par les pays du tiers monde, avec certaines restrictions cependant, puisque 41 Etats ont été soumis à un embargo.

Importance économique des exportations

Lors de l'initiative du mois de décembre 1972 sur les exportations d'armes, certaines sources indiquaient que l'acceptation de l'initiative constitutionnelle aurait eu pour effet d'augmenter les dépenses militaires de 200 millions de francs, chiffre particulièrement élevé dans une période inflationniste. Un renchérissement des dépenses militaires n'est pas la

seule conséquence: le déficit de la balance commerciale suisse, amenuisé par les exportations d'armes, se serait encore aggravé.

On ne connaît pas en Suisse la valeur exacte des exportations, mais celle-ci devrait se situer autour des 190 millions de francs par an. Par rapport à l'étranger, la France, par exemple, pour qui le chiffre des exportations de matériels militaires représente plus de 8% des ventes totales à l'étranger, les exportations d'armes suisses sont beaucoup plus modeste. Contrairement à certaines rumeurs prétendant que la Suisse était au deuxième rang pour la valeur des exportations d'armes par habitants, le commerce des armes en Suisse ne représente qu'une petite partie du volume total des exportations en général.

Rationalisation des industries d'armement suisses

L'avenir des industries d'armement helvétiques peut être envisagé favorablement. D'une part, les fabriques devront collaborer plus étroitement avec les industries des pays neutres (Autriche et Suède), de manière à uniformiser et à grouper les commandes. D'autre part, les industries privées auront intérêt à ne pas se lancer dans des projets trop ambitieux. Dans la mesure où ces deux conditions seraient réunies, les industries d'armement suisses auraient, sans aucun doute, un rôle prédominant à jouer dans l'économie et la défense nationales.

Exportations d'armes de la Suisse 1 (en millions de francs)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Pays industrialisés	55,8	82,5	89,2	50,0	59,0	85,8	105,9	140,5	138,9	109,3	149,4
Pays sous-développés.	3,1	5,8	16,2	3,0	5,6	5,0	15,8	21,5	19,0	86,4	87,0
Totaux	58,9	88,3	105,4	80,0	64,6	90,8	121,7	162,0	157,9	195,7	236,4

On constate, d'après le tableau ci-dessus, que les exportations vers les pays du tiers monde sont en constante augmentation et que celles vers les pays riches sont très irrégulières. Des contrats avec plusieurs

¹ Le tableau ci-dessus indique la valeur des exportations d'armes suisses. Ces chiffres, bien que précis, ne sont pas forcément exacts; cependant, ils montrent assez clairement les rapports des exportations entre pays industrialisés et sous-développés.

pays industrialisés, parmi lesquels l'Allemagne fédérale, ont été signés, et depuis l'initiative du 24 septembre 1972 certains pays d'Amérique latine ont été frappés par un embargo, ce qui devrait diminuer la part des exportations vers les pays du tier monde. Enfin, les livraisons d'armes vers l'Iran — principal client de la Suisse — seront prochainement achevées, ce qui devrait encore creuser l'écart des exportations entre pays industrialisés et sous-développés.

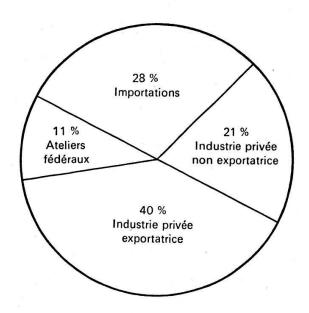


Fig. 1. — ORIGINE DE L'ARMEMENT SUISSE

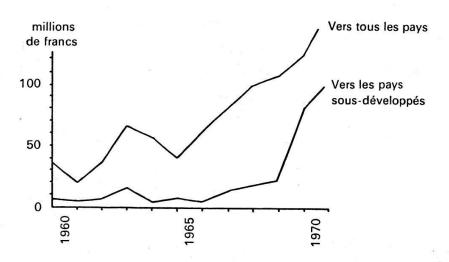


Fig. 2. — EXPORTATIONS D'ARMES DE LA SUISSE

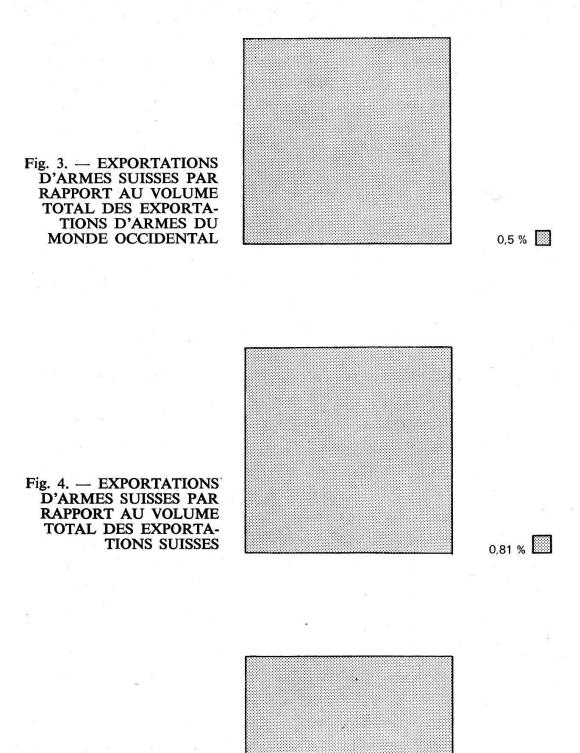


Fig. 5. — EXPORTATIONS D'ARMES SUISSES PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT SUISSE

0,19 % 🖾

LE RÔLE POLITIQUE ET PRÉVENTIF

La neutralité suisse

Le problème des industries d'armement suisses n'est pas seulement de fabriquer du matériel de guerre, mais encore et bien plus de les exporter. Les opposants à la fabrication et à l'exportation d'armes avancent le paradoxe suivant: pourquoi la Suisse — Etat neutre — a-t-elle une vocation humanitaire tout en livrant des armes à l'étranger? Pour certains, il est concevable de fabriquer des armes; pour d'autres, il est inadmissible de les exporter. Il est important de souligner ici que ces opposants ne sont pas forcément des adversaires de l'armée.

Contrôle des exportations

45% des armes exportées par les entreprises privées suisses sont fournies au tiers monde, pays économiquement pauvres et à climat politique agité. C'est, en réalité, la destination de ces armes qui est la cause de l'appréhension du peuple suisse à l'égard des exportations d'armes, car il est impossible de prévoir si un pays client restera éternellement pacifique.

Les exportations abusives d'un groupe industriel suisse avaient amené le Gouvernement suisse à décréter des mesures draconiennes visant à éviter à l'avenir de telles violations de la loi. Un dispositif de surveillance renforcé (trois autorisations désormais nécessaires) et des sanctions pénales alourdies (amendes jusqu'à 500 000 francs et peines de réclusion allant jusqu'à cinq ans) permettaient à Berne de mieux contrôler les exportations d'armes. Puis, une initiative sur les exportations du matériel de guerre fut lancée, qui conduirait soit à un contrôle renforcé des industries d'armement et à l'interdiction d'exportation, soit à l'application de la loi fédérale du 30 juin 1972 (voir annexe). Cette initiative fut rejetée de justesse (8479 voix seulement). Au cas où cette initiative aurait été acceptée par le peuple suisse, les conséquences auraient été très graves. Non seulement 10 000 travailleurs auraient été touchés, mais un secteur économique entier aurait disparu, obligeant les militaires à reconsidérer complètement la notion de défense nationale et les politiciens l'intégrité suisse. En effet, l'armée suisse aurait été, dès lors, beaucoup plus tributaire de l'étranger en matière d'armement. Toutefois, les industries privées, car ce sont elles qui auraient été principalement touchées, auraient pu survivre grâce à des subventions de l'Etat; mais le peuple suisse aurait-il consenti à verser des impôts supplémentaires pour la défense nationale? Certes, non, attendu que le peuple suisse, en grande majorité, est déjà tellement réticent à payer les contributions actuelles. Même les victimes désignées de l'initiative, à savoir les grandes entreprises d'armement privées, n'auraient pas beaucoup souffert des conséquences. Le groupe Œrlikon-Bührle, par exemple, n'aurait eu qu'à déplacer ses chaînes de production dans l'une des nombreuses filiales étrangères. Les victimes, au contraire, auraient été les nombreuses usines qui travaillent en tant que sous-traitant, et qui du jour au lendemain se seraient rendu compte de l'importance du secteur militaire dans leur production.

Par la loi du 30 juin 1972 actuellement en vigueur, un embargo beaucoup plus étendu a été appliqué sur la destination du matériel de guerre. Actuellement, plus de 41 Etats ont déjà été frappés par cette loi, et la liste n'est pas close. Les deux Vietnams n'y figurent pas, car aucune demande d'exportation vers ces deux pays n'a encore été adressée aux autorités. Malheureusement, il est dommage que les nations agressives ne soient pas toutes touchées par cet embargo. Les produits chimiques continuent d'être exportés, malgré le danger qu'ils présentent pour les populations civiles. Cependant, les mesures prises en Suisse sont les plus sévères du monde, et il est à espérer que d'autres nations en viennent à adopter la politique suisse dans ce domaine.

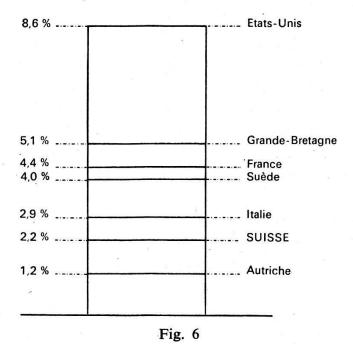
L'importance des industries d'armement dans la défense nationale

La présence sur son sol d'industries d'armement apporte de grands avantages à la Suisse. Elles lui permettent de se libérer de certaines pressions politiques étrangères lors de la vente de matériel de guerre onéreux. Cela a été le cas lors des récentes tentatives de ventes d'avions. lorsque les gouvernements français et américain étaient anxieux d'obtenir un contrat de vente de 1 300 millions de francs (portant sur 60 Corsair ou 90 Milan). La Suisse a, en outre, la possibilité de fabriquer presque

¹ Ces crédits auraient été indispensables pour surmonter les inconvénients financiers causés par la production limitée aux besoins de la Suisse et de quelques pays neutres d'Europe.

tous ses armements, ce qui lui permet, en temps de guerre, d'augmenter son potentiel militaire malgré la suspension du commerce des armes.

Dépenses militaires en pourcentage par rapport au produit national brut



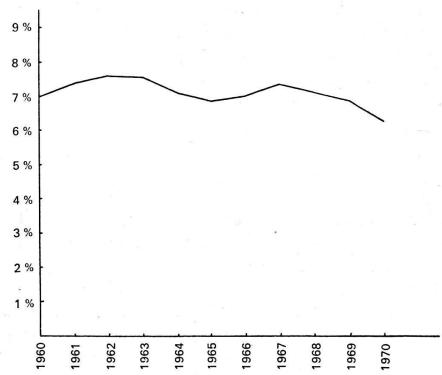


Fig. 7. — DÉPENSES MILITAIRES MONDIALES EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT

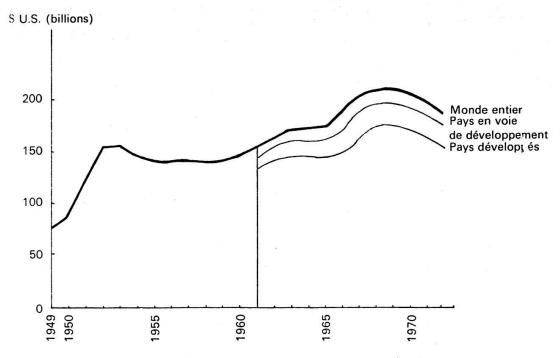


Fig. 8. — DÉPENSES MILITAIRES MONDIALES DANS L'APRÈS-GUERRE

Ainsi, qu'on le veuille ou non, le sort des industries d'armement helvétiques est indirectement lié à celui de l'armée suisse et fait donc partie intégrante de la défense nationale. La Suisse ne peut renoncer à la production et à l'exportation d'armes. Elle se doit de maintenir à tout prix l'activité de ces industries.

LES INDUSTRIES D'ARMEMENT D'ÉTAT

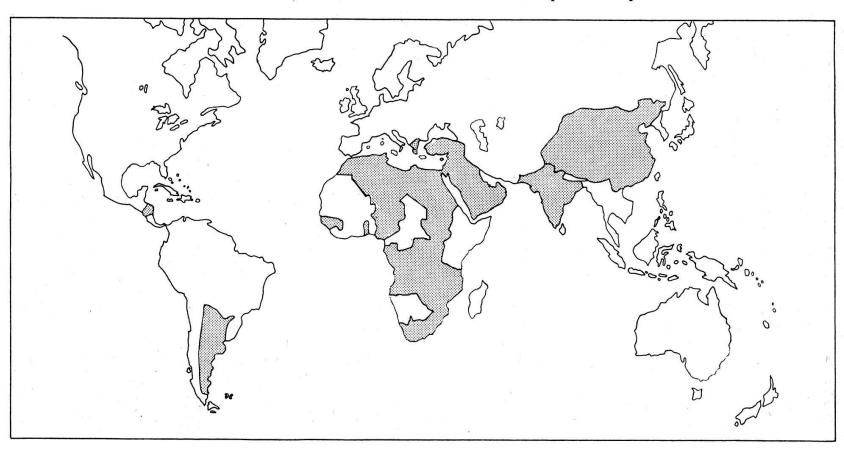
Parallèlement aux industries d'armement privées, il existe en Suisse un certain nombre de fabriques fédérales d'armes travaillant exclusivement pour l'armée suisse. Celles-ci, au nombre de six, embrassent tous les secteurs d'armement concernant l'armée suisse directement.

Jusqu'en 1968, les fabriques fédérales d'armes dépendaient du Service technique militaire (KTA — Kriegstechnische Abteilung), responsable de l'acquisition du matériel militaire, lui-même subordonné au Département militaire fédéral. La procédure d'acquisition, toutefois, comportait de nombreux inconvénients et une nouvelle loi fut votée par le Conseil

¹ A l'exclusion de la République populaire de Chine.

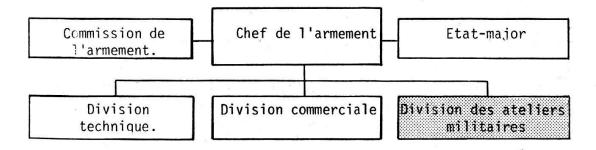
Fig. 9. — ÉTATS FRAPPÉS D'EMBARGO SUR L'EXPORTATION DU MATÉRIEL DE GUERRE

Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Arabie séoudite, Syrie, Yémen, Algérie, Bahrain, Koweit, Libye, Oman, Qatar, Maroc, Yémen du Sud, Soudan, Tunisie, Fédération d'arabie méridionale, Grèce, Turquie, Chypre, Israël, Inde, Pakistan, Chine, Formose, Afrique du Sud, Rhodésie, Zambie, Tanzanie, Soudan, Angola, Mozambique, Guinée, Guinée portugaise, Dahomey, Niger, Nigéria, Gabon, Zaïre, Salvador, Honduras, Argentine. D'autres Etats auraient été touchés par la loi du 30 juin 1972, en particulier certains pays sud-américains, mais Berne observe un mutisme complet à ce sujet.



fédéral et le Parlement, par laquelle le Service technique militaire prendrait désormais le nom de Groupement de l'armement (GRD — Gruppe für Rüstungsdienste) et jouirait d'une plus grande liberté vis-à-vis de l'état-major. En effet, il était très fréquent que des différends se produisent entre le Service technique militaire et l'état-major, vu que le premier devait non seulement prendre en considération des facteurs d'ordre militaire, mais aussi d'ordre technique, politique, économique, industriel et scientifique.

Le Groupement de l'armement est l'une des nombreuses subdivisions du Département militaire fédéral et a pour but de traduire les spécifications militaires de l'état-major en des spécifications techniques réalisables et conformes aux desiderata de l'état-major. La structure interne du Groupement de l'armement est illustrée par le diagramme suivant 1:



Parmi les moyens mis à sa disposition, le Groupement de l'armement compte six ateliers militaires, à savoir:

- les fabriques fédérales de munitions de Thoune et d'Altdorf, responsables de la fabrication des balles, cartouches, fusées, obus, nébulogènes pour les forces terrestres et aériennes;
- les Ateliers fédéraux de construction de Thoune;
- la fabrique fédérale de poudre de Wimmis, responsable de la fabrication des explosifs destinés aux fabriques fédérales de munitions et à l'armée;
- la fabrique fédérale d'armes de Berne, responsable de la fabrication d'armes légères: pistolets, mitraillettes, fusils, mitrailleuses, canons antiaériens, mortiers.

¹ Pour plus de renseignements, se référer à: Revue internationale de défense, volume 3, N° 1, mars 1970, p. 94.

— les Ateliers fédéraux de construction d'aviation d'Emmen ont pour tâche principale la construction, la réparation et la recherche en ce qui concerne le domaine de l'aviation militaire suisse. La fabrique d'Emmen s'occupe aussi des essais aérodynamiques de nombreux avions étrangers civils et militaires. Ses souffleries ont en outre permis la réalisation de l'empennage canard escamotable du Dassault Milan S.

Il convient d'ajouter à cette liste plusieurs milliers d'entreprises suisses (5000 en 1953) figurant parmi les fournisseurs réguliers du Groupement de l'armement, ainsi que quelques usines étrangères telles que Vickers, la SNECMA, la Food Machinery Corporation, Daimler-Benz, etc., lesquelles reçurent au cours des dernières années des contrats de fabrication soit en tant que maître d'œuvre, soit en tant que sous-traitant.

Les ateliers de construction, la fabrique d'armes et l'atelier d'aviation constituent plutôt des établissements de montage que de fabrication proprement dite. En fait, ils jouent la plupart du temps le rôle de maître d'œuvre et sont en quelque sorte des intermédiaires entre les industries privées et le Groupement de l'armement. En outre, les réparations importantes des armes et appareils de l'armée suisse se font dans ces ateliers. Des services de recherche et d'étude très poussés, enfin, complétent les diverses installations. La situation de ces trois ateliers, au contraire des ateliers de munitions et de poudre qui n'ont pas de concurrent à proprement parler, est beaucoup plus aléatoire, car non seulement ils subissent une forte pression étrangère, mais aussi nationale. D'autre part, ils sont sujets aux fluctuations économiques et politiques et dépendent indirectement des crédits alloués par le gouvernement à la fabrication d'armement, d'où une production beaucoup plus irrégulière. Les fabriques fédérales de poudre et de munitions, en revanche, sont plus ou moins autonomes dans le sens qu'elles dépendent moins des sous-traitants. Leur personnel est beaucoup moins qualifié, vu le caractère de travail à la chaîne que revêtent ces usines.

Il est intéressant de remarquer que toutes ces usines ont été construites à l'intérieur du pays, dans des régions parfois difficilement accessibles et éloignées des frontières. Elles ont été éparpillées le plus possible, afin d'éviter toute concentration d'usines et par là même toute destruction globale par un ennemi éventuel.

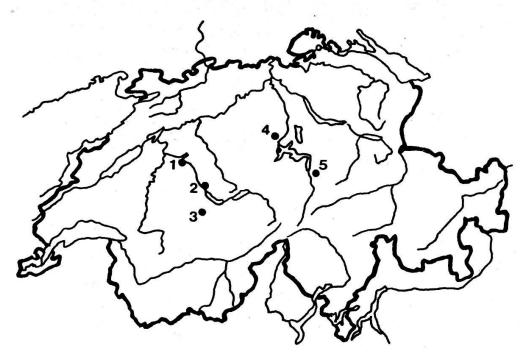


Fig. 10. — LOCALISATION DES INDUSTRIES D'ARMEMENT D'ÉTAT

- 1. Fabrique fédérale d'armes, Berne.
- 2. Ateliers fédéraux de construction, Thoune. Fabrique fédérale de munitions, Thoune.
- 3. Fabrique fédérale de poudre, Wimmis.
- 4. Ateliers fédéraux d'aviation, Emmen.
- 5. Fabrique fédérale de munitions, Altdorf.

LES INDUSTRIES D'ARMEMENT PRIVÉES

Contrairement aux industries d'armement d'Etat dont la localisation, le nombre et l'activité sont connus, les industries d'armement privées posent des problèmes beaucoup plus complexes, car aucune de ces entreprises « spécialisées » ne l'est réellement. Chez Œrlikon-Bührle, par exemple, les produits civils représentent les deux tiers du chiffre d'affaires. Mowag Motorwagenfabrik AG fabrique, outre des blindés et camions militaires, du matériel de protection civile et de lutte contre l'incendie, des fourgonnettes, camions et voitures électriques destinés au secteur civil. D'autres fabricants, enfin, ne sont que des sous-traitants et ne jouent aucun rôle prépondérant dans l'industrie des armements, sauf celui de livrer certains éléments secondaires de matériels d'armement. Ce type

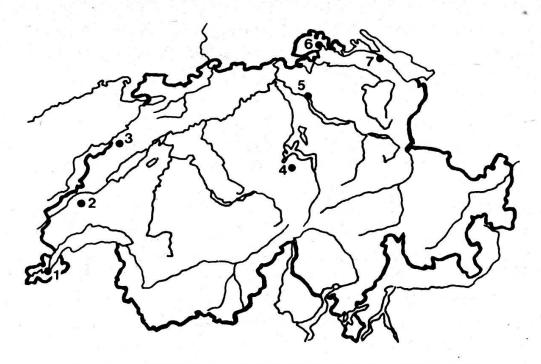


Fig. 11. — PRINCIPALES ENTREPRISES D'ARMEMENT PRIVÉES SUISSES

- 1. Hispano-Suiza, Genève Tavaro, Genève.
- 2. Rochat & Cie, Mont-la-Ville.
- 3. Dixi, Le Locle.
- 4. Pilatus, Stans.
- 5. Œrlikon, Zurich. Contraves, Zurich.
- 6. Schweizerische Industrie Gesellschaft, Neuhausen.
- 7. Mowag, Kreuzlingen.

d'entreprises se comptent par milliers en Suisse; c'est la raison pour laquelle il est quasi impossible d'en donner une liste complète et d'en énumérer les activités, d'autant plus que certaines d'entre elles ne fabriquent qu'occasionnellement ces pièces détachées ou éléments. Il n'existe, en fait, qu'une vingtaine d'entreprises qui peuvent prétendre fabriquer des armes.

On distingue six types principaux d'entreprises qui agissent en tant que maîtres d'œuvre ou sous-traitants dans l'industrie des armements:

— les aciéries, fonderies d'acier et usines métallurgiques (responsables de la fabrication des plus importantes ébauches dans la production de guerre);

- l'industrie chimique;
- l'industrie du caoutchouc, du cuir et des produits synthétiques;
- l'industrie des appareils à haute fréquence;
- l'industrie des machines, qui comprend:
 - des établissements de matériel de guerre,
 - une industrie des véhicules à moteur,
 - une industrie de l'aviation;
- l'industrie électronique et optique, qui a pris un grand essor dans ces dernières années, vu le rôle croissant que doivent jouer dorénavant les appareils « sophistiqués » sur le champ de bataille.

A cette liste s'ajoutent naturellement de nombreux établissements de dimension moyenne, participant à la fabrication de matériel de guerre.

PRINCIPALES ENTREPRISES D'ARMEMENT PRIVÉES SUISSES

Les industries des machines et d'électronique-optique constituent en réalité les véritables industries d'armement privées. Bien que cette liste soit encore longue, il est généralement admis par les quotidiens suisses qu'il existe huit entreprises appelées vulgairement les « huit grands » de l'industrie des armes. Leurs activités ne se bornent pas seulement à des armes légères, mais s'étendent à des types d'armement qui nécessitent parfois de très gros investissements de la part de ces usines. Dans de nombreux cas, ces investissements n'ont pas toujours pu être amortis.

De ces huit entreprises, le groupe Œrlikon-Bührle est sans aucun doute le plus important, puisqu'il comprend Hispano-Suiza, Contraves et Pilatus. Cette société a été fortement critiquée au cours de ces dernières années et a peut-être éclipsé les autres firmes suisses. Celles-ci travaillent d'une façon indépendante et ont également acquis une solide réputation dans la qualité et le fini de leur production.

Ces huit entreprises suisses d'armement sont avant tout spécialisées dans les armes « défensives »: canons de DCA, fusées, avions légers, appareillage électronique, armes de petit et moyen calibre, blindés légers.

BIBLIOGRAPHIE

Jane's Weapon Sy tems, Jane's Yearbooks, Londres, 1972.

Jane's All the World's Aircraft, Jane's Yearbooks, Londres, 1972.

Taschenbuch für schweizerische Wehrmänner, Verlag Huber, Frauenfeld, 1970.

F. Wiener, Die Armeen der neutralen und blockfreien Staaten Europas, Carl Überreuter, Vienne, 1972.

The Military Balance, The Institute for Strategic Studies, Londres, 1970.

Economic and Social Consequences of the Arms Race and of Military Expenditures Nations Unies, New York, 1972.

Notre défense nationale, Editions Gottfried Schmid, Zurich, 1953.

Revues

«GRD — Switzerland's Defense Procurement Agency», International Defense Review, Volume 3, No 1 mars 1970, p. 94.

Régis Paranque, « La France, marchand de canons », L'Express, 23-29 octobre 1972, pp. 14-16.

R. M. Ogorkiewicz, « Swiss Battle Tanks », Profile AFV Weapons, No 50.

A. J. R. Cormack, « The SIG Service Rifle », Small Arms Profile, No 10.

Stephen Tunbridge, « Swiss Armoured Vehicles », Armies and Weapons, No 4, pp. 31-39.

Daniel Cornu, « La Suisse doit-elle interdire les exportations d'armes? », Tribune de Genève, 5, 6, 7 et 8 septembre 1972.

La Suisse, 3, 4, 15, 16, 19 et 25 septembre 1972, 13 octobre 1972. Interavia, 12/1965, 7/1972.

Stephen TUNBRIDGE